

# isa

Informations Syndicales Antifascistes

N°10

MAI 1999

7 F

Dir. de publication: F. Pécoup

Rédaction : H. Alexandre (FGTE-CFDT), C. Aumeran (SNUJ), C. Birnbaum (SNESUP-FSU), J.L. Wichegrod, (CGT Finances).

F. Mahé, I. Nicolas, F. Pécoup, J.J. Petiteau (Commission Syndicale de Ras l'front)  
CCPA n° 0603 S 05157  
Imprimé par nos soins

## 1<sup>er</sup> mai des deux FN: un clonage à risques

### MANIFESTATIONS LEPÉNISTE ET MÉGRÉTISTE DU 1<sup>er</sup> MAI

« Certains de Lilliput se prennent pour Gulliver et invitent au premier mai comme s'il s'agissait d'un sport. Mais Gulliver, lui, joue sur un terrain de football et Lilliput sur une table de ping-pong ».

Ainsi Jean-Marie Le Pen a décrit, dans son traditionnel discours du premier mai devant l'Opéra de Paris, la tentative de son rival Bruno Mégret d'organiser sa propre manifestation du premier mai, liant, comme le pratique l'extrême droite française depuis 1988, la « fête du travail » à un défilé à l'honneur de Jeanne d'Arc, « sainte de la patrie ».

En fin de compte, les deux rivaux ont presque joué à égalité, avec entre 3.000 et 4.000 participants à chacune des deux manifestations. Il y avait un nombre égal de participants selon la presse, un léger avantage en nombre du côté des mégrétistes, selon nos propres estimations (environ 4.000 contre 3.000 chez Le Pen).

En revanche, les pancartes et l'organisation de la manifestation avaient un air beaucoup plus improvisé du côté du FN-MN, la formation de Mégret, où les quelques portraits de Jeanne d'Arc étaient dessinés à la main et rappelaient plus des dessins d'enfants que la mise en scène professionnelle, chez les lepénistes, avec des chevaliers en costume historique. On notera la présence beaucoup plus forte, chez les mégrétistes, de jeunes militants ultra-radicaux, arborant des look et des symboles néonazis. Les mégrétistes prisent les slogans « Ni mosquée ni MacDo, Europe indépendante », « USA hors d'Europe » et « Aujourd'hui la Serbie, demain la Seine-Saint-Denis » tandis que les lepénistes préféraient « Ni droite, ni gauche, FN », « Les Françaises aux Français » (sic !) et « Europe, honneur, fidélité » (ou « Jeunesse, honneur, fidélité ».).

Ce dernier slogan exprimant la fidélité à Le Pen n'est pas sans rappeler la devise des SS (*Deine Ehre heißt Treue* - Ton honneur s'appelle fidélité).

Un certain nombre de manifestants (une minorité toutefois) a, de toute évidence, participé de manière successive aux deux manifestations en refusant de choisir son camp au sein de l'extrême droite, phénomène qu'avaient voulu délibérément favoriser les mégrétistes en fixant leur rendez-vous à l'heure exacte de la fin du discours de Le Pen et à une station de métro près. Participaient également aux deux défilés, une délégation du parti d'extrême droite allemand « Die Republikaner » ainsi que des groupes de nationalistes serbes. Ces derniers n'étaient pas vraiment nombreux (une vingtaine derrière une pancarte « France, Serbie, solidarité ») mais un bon nombre de manifestants français à leurs côtés arboraient également la fameuse cible symbolisant la résistance de Belgrade aux frappes de l'OTAN. Les discours de Le Pen (qui comprenait trois par-

ties, dont une historique sur Jeanne d'Arc, une deuxième sur les dangers de l'Europe libre-échangiste et une troisième sur la guerre actuelle contre la Serbie) et de Mégret, qui fustigeait pêle-mêle l'« empire américain » et l'« empire islamique », terme décrivant à la fois le prétendu objectif américain de fonder des Etats musulmans (Albanie, Bosnie) en Europe et l'immigration en France, faisaient tous les deux la part belle à l'opposition contre les frappes de l'OTAN et contre le « Nouvel ordre mondial ».

En ce qui concerne les questions sociales et syndicales, il en était relativement peu question. On notera toutefois l'apparition, à travers des tracts distribués entre autres par l'ancien président du syndicat non reconnu FN police, d'une association « Les amis de la police nationale et municipale », qui souligne dans ses tracts qu'il s'agit d'une organisation, « créée en septembre 98 par des civils, (et) totalement distincte des structures de la police ». Le premier numéro de son journal, « Défense de la police » est paru en mars 1999.

### Nouvelles manoeuvres du FN aux Transports en Commun Lyonnais (TCL)

Comme nous l'avons indiqué dans des numéros précédents d'ISA, après le jugement refusant toute représentativité à sa pseudo-structure syndicale, le FN avait créé de toutes pièces la CFTC. Le résultat des élections professionnelles de février 99 était donc attendu: sans diffuser aucun tract, la CFTC a recueilli 168 voix (6 %) - à comparer aux 114 bulletins nuls (barrés ou « FN-TL pour la liberté syndicale, la sécurité et la justice sociale ») que le FN avait appelé à mettre dans l'urne en 97. C'est plutôt un bide même si cela lui permet d'asseoir sa présence et d'avoir un élu délégué du personnel! Tous les syndicats y ont laissé quelques plumes, sauf FO qui tient, sous le manteau, un discours très voisin de celui de la CFTC.

En parallèle, Albert Robles, dirigeant du FN aux TCL, appelle dans une lettre aux tramnots à rejoindre le FN-MN:

« Il y a un peu plus d'un an, nous menions un combat commun afin d'imposer un syndicat nationaliste au sein des TCL. Mégret, malgré les fortes réticences de Le Pen, était alors un des plus fervents partisans de l'union entre le syndicalisme et le mouvement national. (...)

La seule solution pour changer les lois iniques qui nous

### Sommaire

- P. 1 Manifestations FN du 1<sup>er</sup> Mai
- P. 2 et 3 Racisme au travail
- P. 4 Brèves, contacts, abonnement

empêchent, aujourd'hui, de réclamer la sécurité, la préférence nationale à l'emploi et la défense de nos acquis sociaux est de conquérir le pouvoir politique. » !

Et voilà Mégret aux portes du dépôt de bus de la Soie (situé à Villeurbanne, c'est le secteur le plus infiltré après le métro) fin mars.

La CGT, heureusement prévenue, a battu le rappel, CGT et CFDT (plus Autonomes et FO, en retrait) sont venus protester. Les fascistes ont distribué une plaquette sur les européennes puis s'en sont allés sous les insultes.

### **Le Sgen-CFDT met en place un observatoire**

Le Sgen-CFDT<sup>1</sup> a créé en novembre 1998 un observatoire sur la montée de l'idéologie d'extrême droite à l'école. Cet outil recense toutes les situations et toutes les informations sur la montée de l'idéologie d'extrême droite dans l'ensemble du champ professionnel (école, collège, lycée, université, ...). Dans la période actuelle, le travail de vigilance porte sur les thèmes suivants :

- présence du FN dans les CA d'établissement, dans les diverses instances
- activités des mairies FN en matière d'éducation, de restauration scolaire
- attitudes et activités dans les conseils régionaux, notamment dans les régions où la droite et l'extrême droite ont fait alliance
- propagation de thèses ou de propos fascistes, négationnistes, xénophobes, en particulier dans l'enseignement supérieur (certaines universités sont à surveiller)
- volonté de l'extrême droite de s'infiltrer dans les écoles par l'intermédiaire d'associations satellites (culturelles, de parents d'élèves, ...)
- volonté de l'extrême droite de s'infiltrer dans le syndicalisme: tentative de créer des syndicats, d'infiltrer. Il n'est pas douteux que le (les) FN, qui a tenté de se donner une dimension syndicale avec le MEN (Mouvement pour une Education Nationale) va pratiquer l'entrisme sur les listes de certaines organisations (comme il l'a fait en 1995 avec le Snalc) lors des élections professionnelles de décembre 1999
- diffusion de l'idéologie d'extrême droite par certains personnels, voire dans l'administration (y compris la plus haute: on connaît des recteurs très proches du FN, des inspecteurs militants FN, ...)
- de nouveaux manuels d'histoire de 3ème vont arriver prochainement dans les établissements. Le programme (XXème siècle, 1939-45...) sera examiné attentivement.

### **Contre les discriminations au travail : constats et réactions**

Le constat est désormais dans le débat public: le racisme se répand, se banalise dans la société toute entière. Il sévit aussi dans le monde du travail, à l'embauche et dans les pratiques quotidiennes.

Depuis des mois, une table ronde entre syndicats et patronat est programmée par le ministère de l'emploi... et

<sup>1</sup> fédération CFDT des syndicats généraux de l'Education Nationale, de la Recherche publique, dont le champ couvre également l'Enseignement Supérieur, l'Enseignement Agricole public, la Jeunesse et Sports.

repoussée pour des raisons diverses. La date du 11 mai est avancée... affaire à suivre.

Des points de vue syndicaux

Sous le titre « Lutter contre les discriminations au travail et en formation », le bulletin « Inffo flash », du Centre Inffo, dans son numéro de janvier 1999, avait donné la parole aux organisations syndicales pour connaître leur réaction aux propositions formulées par Martine Aubry, sur ce sujet en octobre 1998.

Tous les syndicats se prononcent, naturellement, contre les discriminations. Mais si la CFDT, la CGT et l'UNSA font des déclarations sans surprise dans le prolongement de leur prises de position et campagnes récentes, il convient de s'arrêter un instant sur celles de la CGC, de la CFTC et de FO.

La CGC sous la signature de Marie Jeanne Vidaillet, Secrétaire Nationale, refuse de donner la priorité aux discriminations raciales, « ...il ne nous paraît pas souhaitable de créer une hiérarchie entre discriminations, qu'elles soient racistes, religieuses, sexistes ou liées au handicap physique ». Puis la CGC explique « nous sommes hostiles au renversement de la charge de la preuve qui incomberait désormais à l'entreprise. Cela autoriserait les procédures abusives et créerait le désordre dans les entreprises »...(voir plus loin sur la question de la preuve).

Manuel Ferreira-Martins, Secrétaire Confédéral de la CFTC rappelle « la responsabilité spécifique de la CFTC sur ces questions, compte tenu des principes sociaux chrétiens qu'elle défend et qui lui imposent la reconnaissance du lien fraternel entre tous les hommes ». La CFTC veut « faire en sorte que le droit à la différence contribue à la promotion de l'égalité des chances d'intégration ».

Les nouveaux syndiqués CFTC des Transports en Commun Lyonnais, c'est-à-dire ceux qui avaient tenté de créer le syndicat FN dans les TCL (voir ISA n°6 décembre 1998 et plus loin), apprécieront.

Pour FO, Michèle Monrique, Secrétaire Confédérale, explique que « la discrimination n'est pas une opinion, mais un délit », « ...la discrimination raciale ne peut se réduire à une sous catégorie d'un phénomène d'exclusion. Ce n'est pas seulement la lutte contre le racisme dans son ensemble qui importe, mais la lutte au quotidien contre ses manifestations, et notamment dans le monde du travail: que ce soit dans l'emploi ou dans l'accès à l'emploi ». « (...) le combat mené par les militants des unions départementales et des fédérations contre toutes les formes de discriminations (est) la meilleure réponse à ceux qui auraient oublié l'article 1er de la déclaration des droits de l'homme...Tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit ».

Ces déclarations sont une réponse claire aux déclarations de Le Pen sur l'inégalité des races.

Les sections FO du journal Minute et de Vitrolles ne manqueront pas de méditer sur ces fortes paroles.

### **Propositions**

Plusieurs rapports et études ont été récemment publiés sur le sujet : rapport de la Commission nationale consultative des Droits de l'Homme (CNCDH), rapport Belorgey sur les discriminations remis à la ministre de l'emploi, étude de CERC-Association sur l'emploi des étrangers. Si l'état des lieux est aussi partagé qu'alarmant, les propositions diffèrent.

Ce que propose le rapport Belorgey (Le Monde du 07.04.99 et Libération du 07.04.99)

- La création d'une autorité indépendante, dont la saisie serait indirecte - les victimes ne pourraient s'adresser à elle que par l'intermédiaire d'un syndicat, d'une association ou d'un élu - et qui instruirait les plaintes.
- La séparation administrative des services chargés de l'immigration et de ceux chargés de l'intégration.
- Le renforcement des pouvoirs de l'Inspection du travail en matière de discrimination raciale (possibilité de dresser procès-verbal et de procéder à des mises en demeure).
- La possibilité pour les syndicats de porter plainte comme en cas de discrimination sexuelle.
- L'enrichissement des bilans sociaux des entreprises avec des indicateurs sur les luttes contre les discriminations.

### Les réactions des syndicats

- Pour la CGT, la création d'une autorité indépendante n'est « pas une réponse adaptée aux réalités de notre pays ». Mais elle note « avec satisfaction » le renforcement des compétences des syndicats.
  - Pour la CFDT, « une nouvelle institution ne remplacera pas l'action quotidienne des citoyens contre les discriminations ». Elle note que le renforcement des pouvoirs de l'inspection du travail « exige des effectifs supplémentaires ».
- La CGT et la CFDT soulignent la nécessité de la tenue de la table ronde.
- Dans une déclaration de la Commission Exécutive Confédérale de FO, un paragraphe consacré aux discriminations souligne que « le mouvement syndical indépendant est par définition opposé à toute forme de discrimination à l'embauche et dans l'emploi. » Et que « la lutte contre les discriminations passe aussi par une politique économique plus dynamique, des créations d'emplois, et une réduction des inégalités ».

### La question de la preuve

Aujourd'hui, c'est à la victime de faire la preuve de la discrimination. D'où les difficultés pour faire appliquer la loi. En effet, peu d'employeurs écrivent leur racisme... Mais dans le droit français, c'est toujours la partie qui demande réparation qui doit apporter la preuve du dommage, pour préserver la présomption d'innocence. Le rapport Belorgey et celui de la CNCDH écartent d'ailleurs la possibilité de renverser la charge de la preuve.

Pourtant, en matière de discrimination fondée sur le sexe, une directive européenne du 15.12.1997 énonce que si on peut établir une présomption de discrimination, « c'est à la partie défenderesse de prouver qu'il n'y a pas eu violation du principe d'égalité de traitement » (Le Monde du 07.04.1999). Cette disposition pourrait être étendue à l'ensemble des discriminations. L'Europe sera peut-être en la matière un levier pour bousculer les frilosités hexagonales...

### « Discriminations légales injustifiées »

L'étude de CERC-Association sur « Immigration, emploi et chômage » analyse la situation des étrangers face à l'emploi en France. Les auteurs décrivent comment les immigrés ont servi « d'amortisseurs de crise » (Libération 17-18.04.99) et comment certains secteurs ont été « renationalisés » depuis 1975 (Mairie de Paris par exemple).

Les pratiques discriminatoires sont pour les auteurs de l'étude encouragées par des « discriminations légales injus-

tifiées », notamment dans le secteur public mais aussi dans le privé.

Les emplois salariés interdits aux étrangers se trouvent dans la fonction publique stricto sensu, dans les entreprises du secteur public et nationalisé, dans certains pans du secteur privé (médecins, architectes, géomètres-experts, experts-comptables,...) et dans les organismes de Sécurité Sociale où la pratique n'est même pas une obligation légale...

Pour les médecins par exemple, ils doivent à la fois être français et détenir un diplôme français !

« Au total, (...) l'estimation des emplois fermés aux étrangers non ressortissants d'un pays de l'Espace économique européen aboutit à une fourchette de 6,5 à 7,2 millions d'emplois, soit 29 % à 33 % du stock » (Le Monde du 21.04.99).

L'étude de CERC-Association soulève des questions de fond: comment en effet lutter efficacement contre les discriminations à l'embauche et au travail alors que la préférence nationale est dans certains secteurs légale sans justification ? L'argument de l' « exercice de l'autorité publique », s'il peut se discuter dans des cas précis (police, magistrature) n'est évidemment pas soutenable pour un infirmier ou un comptable fut-il expert...

La prochaine table ronde abordera-t-elle ces questions ? Il est à craindre que non. Souhaitons qu'elle permette malgré tout d'avancer vers des solutions concrètes et efficaces. Et que les débats engagés se poursuivent.

Le 21 mars, la Commission nationale consultative des Droits de l'Homme remettait son rapport annuel au premier ministre. « L'hebdo de l'actualité sociale » n°2851 du 16 avril 1999 publie, sous le titre « Le racisme au rapport », un entretien avec Gérard Fellous, secrétaire général de la Commission.

Après avoir constaté « hormis la discrimination sur les lieux de travail, une certaine banalisation et une plus grande tolérance à l'égard de l'expression du racisme » par rapport à 1997, Gérard Fellous pointe « l'effet de ce qu'on appelle dans la société anglo-saxonne, aux États-Unis en particulier, le "droit à la libre expression". Or dans l'Hexagone, nous n'avons jamais considéré que le racisme est une expression libre comme une autre, c'est un délit. Il est possible qu'au dessus de cet interdit nous soyons contaminés, aujourd'hui, par cette affirmation souveraine à une prétendue liberté d'expression ». Pour lui, le FN a contribué à cette banalisation du propos raciste et il invite à un « sursaut citoyen », souhaitant que les établissements scolaires s'investissent beaucoup plus dans la semaine annuelle contre le racisme.

Dans le même temps, il remarque que, en 1998, l'apport des travailleurs immigrés à l'économie française est positif pour 42 % des Français, alors qu'il ne l'était que pour 39 % en 97. Pour résumer la position des Français en une formule, « je dirai qu'un bon étranger est un étranger intégré, voire "assimilé". Une affirmation d'ailleurs pas si banale qu'elle en a l'air, puisqu'en Angleterre un "bon immigré" est celui qui reste dans son ghetto... ».

Il s'étonne que « la France semble découvrir aujourd'hui [le] phénomène de la discrimination sur les lieux de travail alors qu'il est ancien, massif et diffus ». Il se réjouit que les syndicats se mobilisent enfin « devant la gravité du problème » et estime qu'ils ont fait « un travail remarquable » en un an.

Concernant les mesures prioritaires à prendre, il demande que les syndicats puissent se porter partie civile dans les affaires de discrimination au travail, que l'inspection du travail soit plus sensibilisée au problème et « puisse se mobiliser et sévir plus fortement ».

La création d'une haute autorité indépendante ne lui semble pas convenir car « en de telles circonstances, il faut ... viser d'urgence et d'emblée la possibilité de donner la parole aux victimes, l'immédiateté de l'action et de la réaction est primordiale ». Enfin, il lui semble « indispensable que la lutte contre ces discriminations soit organisée en des structures accessibles et proches des personnes concernées. **Dont les syndicats, qui devraient bénéficier d'une aide incitative des pouvoirs publics pour former leurs militants sur ces questions** »<sup>2</sup>

### DISCRIMINATIONS RACIALES AU TRAVAIL: LA CAMPAGNE DE LA CGT pour 1999

Le 21 mars était l'occasion du démarrage de la 3ème campagne de la CGT contre les idées racistes et leur corollaire la discrimination raciale. Par la voix de Gérard Chemouil, responsable du Secteur Immigration, la CGT affirme vouloir poursuivre ce qui a déjà été engagé mais « en prenant en compte ce qui évolue ».

« A présent, le syndicalisme n'a plus à démontrer qu'il a sa place dans la lutte contre le racisme. Non seulement, il n'est pas un suppléant aux organisations spécialisées mais il est l'acteur essentiel dans la lutte contre le racisme et la discrimination à l'entreprise, Chacun reconnaît aujourd'hui que sans son engagement, rien ne changera dans le monde du travail ».

Tout en prévoyant que la table-ronde organisée par le gouvernement avec les partenaires sociaux le 19 mars, devrait se traduire par des mesures de la part des institutions publiques visant à « la réduction de ce fléau social », et « des moyens nouveaux pour les organisations syndicales et les institutions représentatives du personnel », la CGT souligne que « le combat contre les discriminations ne marquera des points que s'il est conduit dans les services, seuls les militants au coeur des entreprises seront efficaces ».

La centrale rajoute que l'expérience a démontré que les militants « ont besoin que la CGT donne de la visibilité à cet engagement » et « ont besoin d'échanger avec d'autres ». Elle prône donc l'organisation « d'initiatives publiques relayées par la presse locale », qui « impliqueraient des militants syndicaux avec des militants associatifs, des spécialistes de diverses disciplines (sociologues, juristes ... ) »

La direction confédérale annonce son implication dans ce combat : « Pour l'efficacité, un ensemble d'outils sont prévus: émission de télévision, film court métrage utilisable pour les débats d'entreprises, affiche de campagne, un nouvel argumentaire prenant appui sur l'expérience acquise par certains ». La CGT prévoit l'élaboration d'un module de formation qui sera mis à disposition des unions départementales et des fédérations. « Enfin, une banque de données consultable sur le net est en cours d'élaboration. Elle permettra à chacun d'aller chercher témoignage et expérience tant des pratiques discriminatoires que des initiatives pour les faire reculer ».

Les conclusions de la CGT concernant les discriminations racistes sont claires: « si nous ne prenons pas en compte

ces problèmes et les responsabilités qui nous incombent, nous ne répondrons pas aux difficultés que rencontrent des millions de salariés. Nous ne ferons pas face à la mise en sommeil de compétences en raison des pratiques discriminatoires et nous tiendrons éloignés de la démarche revendicative tous ceux qui pensent que nous ne sommes pas à leur écoute ».

#### Pour nous contacter

ISA BP 241-16 75765 Paris Cedex 16  
FAX: 01 48 36 66 33  
E-mail: isacom@worldnet.fr

#### Tracts racistes à la SNCF: la CGT soutenue par la CFDT oblige la direction régionale de Sedan à porter plainte.

Sous l'impulsion de la réaction citoyenne d'un cheminot des Ardennes, la CGT a protesté contre la diffusion d'un tract raciste par fax, obtenu que la direction porte plainte et s'est portée partie civile. Dans son bulletin syndical, elle écrit: « autour de nous, attisée par l'extrême droite, la xénophobie se développe... la neutralité, face à ce phénomène apparaît de plus en plus comme une lâche complicité ». La CFDT qui était intervenue antérieurement après avoir vu des affiches racistes dans les locaux SNCF a soutenu la démarche de la CGT au C.E.

#### CFTC-CNAF

La crise au sein de la CFTC connaît des développements qui intéressent directement les syndicalistes antifascistes. Ainsi, « Le Monde » du 18/19/04/99 annonce la destitution de Jean Paul Probst, opposant au secrétaire général de la CFTC, de la présidence de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) et la candidature présentée par la direction de la CFTC de Nicole Prud'homme. Les opposants au sein de la CFTC la présentent comme « assidue de St Nicolas du Chardonnet » des milieux intégristes.

Les autres syndicats présents à la CNAF (CGT, CFDT, FO et CGC) ont tous, à des degrés divers, réagi défavorablement à cette candidature.

Le 22/04/99 la direction de la CFTC a confirmé sa volonté de mandater Nicole Prud'homme à la présidence de la caisse, estimant que « la respectabilité de Nicole Prud'homme, établie par les nombreux mandats qu'elle a déjà assurés...justifient le choix fait sur elle. »

D'autre part, la CFTC dans un communiqué à l'AFP du 09/04 a dénoncé un « parti pris hostile » du Monde à son encontre concernant ses rapports présumés avec l'extrême-droite.

Le 02/05, Nicole Prud'homme a été nommée par un arrêté ministériel au conseil d'administration de la CNAF; l'élection à la présidence se déroulera le 11 mai.

Affaire à suivre...

#### Abonnement à ISA

Nom, Prénom (ou Syndicat) :

Adresse :

Code Postal : Ville :

10 numéros (1 an) : 50 frs

Abonnement de soutien : 100 frs ou plus

Chèques à l'ordre d'ISA

<sup>2</sup> En gras par nous